



BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

DECISION N°0410/2018/BVG

PORTANT RADIATION D'UN AGENT DES EFFECTIFS DU BUREAU DU VERIFICATEUR GENERAL

Le Vérificateur Général,

- Vu la Constitution,
Vu la Loi n°2012-009 du 08 février 2012 abrogeant et remplaçant la Loi n°03-030 du 25 août 2003 instituant le Vérificateur Général ;
Vu le Décret n°2018-0367/P-RM du 11 avril 2018 portant nomination du Vérificateur Général ;
Vu la lettre n° 0724/2018/BVG du 27 novembre 2018 relative à la démission de Madame Meyan Diatigui DIARRA ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Meyan Diatigui DIARRA, N° MLE 037, Chef de mission, est rayée des effectifs du Bureau du Vérificateur Général, à compter du 30 novembre 2018.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Bamako, le 12 décembre 2018

Le Vérificateur Général,

Ampliations :

- | | |
|-------------------|-----|
| - Original..... | 1 |
| - VGA..... | 1 |
| - SG- SEGAL | 1 |
| - DAF..... | 1 |
| - INPS..... | 1 |
| - Archives..... | 1/6 |



Samba Alhamdou BABY
Chevalier de l'Ordre National